

MARS - 11 octobre 2018

Protection de la nature et agriculture
Témoignage d'un militant engagé dans la protection de la nature
Sur les relations avec le monde agricole

Jacques LUCBERT - président d'Indre Nature

Ceci est un témoignage sur le vécu des relations entre les acteurs de la protection de la nature et une partie du monde agricole en zone rurale. Comme tout témoignage il a forcément sa part de subjectivité, mais il peut aussi aider à comprendre la raison des affrontements parfois violents qui peuvent se produire localement dans des zones rurales sur des questions relatives à l'environnement. Comme tout témoignage il est écrit à la première personne.

Un itinéraire personnel : des instituts techniques à la protection de la nature

J'ai passé 30 ans de ma carrière dans les instituts techniques agricoles, ITCF puis ITOVIC puis Institut de l'Élevage. J'y ai exercé les fonctions de Chef de Département Techniques d'Élevage et Qualité. A ma retraite je me suis engagé complètement dans la protection de la nature et de l'environnement au sein de la principale association de mon département de résidence, l'Indre, Indre Nature. En 2014 j'y ai pris la responsabilité de président.

Au sein de cette association les préoccupations agricoles ont toujours été importantes. Les deux présidents qui m'ont précédé étaient agriculteurs, l'un éleveur, l'autre céréalier. L'association a été aussi à l'origine d'une MAE dès 2010, MAE zone humide dans un territoire pourtant non prioritaire ce qui en fait une réalisation originale et exemplaire en Région Centre - Val de Loire. Les liens avec le monde agricole sont donc fréquents et constants et la présence de l'association assez incontournable dans le département sur les questions agriculture et environnement mais toujours regardée avec suspicion par le syndicalisme majoritaire et la Chambre d'Agriculture qu'il dirige.

C'est quoi une APNE ?

Il y a plusieurs centaines voire des milliers d'APNE, Association de Protection de la Nature et de l'Environnement, en France. Le réseau national de FNE, France Nature Environnement, dont Indre Nature fait partie, revendique 3500 associations adhérentes. Il existe d'autres réseaux dont celui de la LPO, des CPIE ...

Ces associations ont pour la plupart été créées il y a une cinquantaine d'années à partir d'associations naturalistes d'ornithologues, d'entomologistes ou de botanistes ce qui explique leur fond de compétence et leur forte « sensibilité » sur le sujet de la biodiversité. Progressivement elles ont pris en compte les préoccupations environnementales plus globales (ex : changement climatique). Leurs activités principales sont les suivantes :

- Connaissance, inventaires naturalistes, études d'impact, gestion réhabilitation de milieux naturels. C'est l'activité « historique » de beaucoup de ces associations assurée souvent par des salariés. Indre Nature dispose ainsi d'une équipe de 7 chargés de mission et chargés d'étude à compétence naturaliste financés par des contrats avec des collectivités (Région, Pays, communes, ...) ou des acteurs privés.
- Education, formation sensibilisation du public à l'environnement
- Protection de l'environnement : activité plus militante souvent assurée par des bénévoles militants sur des sujets particuliers, par exemple pour Indre Nature, l'eau (aspects quantitatifs, qualitatifs, morphologiques des cours d'eau et milieux aquatiques), le bocage, les déchets, l'économie circulaire.
- « Représentation » officielle de l'environnement. C'est une activité très importante et mal connue exclusivement (sauf exception) assurée par des bénévoles consistant, en application de la Loi, à représenter le « point de vue et les intérêts » de la nature et de l'environnement dans de multiples commissions départementales en général consultatives auprès du préfet mais parfois décisionnelles, qui sont des lieux de concertation obligatoires entre les acteurs concernés : Coderst, Cdpénaf, Cdac, Cdoa, Cdnps, Cdcfs¹ etc On oublie trop souvent que lors de projets conflictuels par exemple comme à Sivens, GCO Strasbourg etc ... les différents acteurs ont eu plusieurs fois l'occasion d'en discuter en commissions départementales, parfois en présence du préfet, avant que la situation ne débouche sur un conflit ouvert.

Localement ces APNE peuvent disposer de plusieurs centaines d'adhérents (plus de 700 pour Indre Nature) dont 10 à 15% de bénévoles actifs à divers degrés.

Protection de la nature et agriculture une confrontation permanente

Dans un département très rural comme l'Indre la défense de l'environnement et plus encore la biodiversité amène inévitablement à une confrontation prioritairement avec le milieu agricole et ses représentants. Le monde agricole n'est pas homogène sur ces sujets et les relations sont, en ce qui nous concerne, tout à fait bonnes et même fructueuses avec une grande partie des agriculteurs. Il n'en est malheureusement pas de même avec leurs principaux représentants au titre du syndicalisme majoritaire et de la Chambre d'Agriculture qu'ils tiennent en main.

Ces dernières années 3 sujets ont particulièrement cristallisé les débats sur le lien entre la biodiversité et les pratiques agricoles :

¹ Coderst : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
 Cdpénaf : Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
 Cdac : Commission départementale d'aménagement commercial
 Cdoa : Commission départementale d'orientation agricole
 Cdnps : Commission départementale de la nature des paysages et des sites
 Cdcfs : Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

- L'usage des pesticides et plus largement de la chimie en agriculture
- L'usage du territoire et notamment l'avenir du bocage
- L'usage de l'eau

L'usage des pesticides refus en zone urbaine, résistance en zone rurale

Je souscris à l'avis selon lequel ces produits ne sont pas la seule cause de disparition de la faune et de la flore sauvage. La régression des habitats naturels en est une cause certainement au moins aussi importante. Par ailleurs ce ne sont pas les pesticides seuls qui jouent un rôle négatif mais l'ensemble des produits chimiques utilisés. Les fertilisants azotés jouent un rôle très sélectif sur la flore et épandus sur des milieux sensibles concourent à la disparition des espèces végétales les moins compétitives. L'épandage d'engrais minéral sur des prairies naturelles conduit notamment à l'appauvrissement de la diversité spécifique et la perte d'une partie de ses fonctions. Les pesticides sont néanmoins un des principaux facteurs portant atteinte à la biodiversité et chaque jour de nouvelles publications mettent en évidence l'effet délétère de tel ou tel produit sur la survie de telle ou telle famille d'insecte et par voie de conséquence celle des oiseaux, batraciens ou mammifères qui s'en nourrissent. Leur rôle néfaste est incontestable.

Les pesticides ne sont pas seulement un problème pour la biodiversité mais aussi un problème de **santé publique**. C'est d'ailleurs comme tel qu'il est d'abord perçu par la population notamment dans les villes. C'est certainement le sujet environnemental sur lequel le grand public notamment en zone rurale est le plus sensible et se montre favorable à un usage plus restrictif. L'exemple suivant est révélateur d'une différence d'attitude à l'égard de ces produits même au sein d'un département qualifié de rural entre les communes urbaines et les communes très rurales où la pression des agriculteurs est forte. Comme dans d'autres départements nous avons développé dès 2010, avant l'application de la Loi Labbé, une action intitulée Objectif Zéro Pesticides visant à accompagner les communes volontaires pour les aider techniquement et en matière de communication à abandonner progressivement l'usage des pesticides pour l'entretien des rues et de divers espaces communaux. Avant que cela ne devienne obligatoire plus d'un quart des communes du département s'étaient engagées volontairement avec nous dans cette opération. Ce quart peut paraître limité mais il représente les 2/3 de la population car toutes les plus grosses collectivités se sont engagées. Le plus grand nombre de communes les moins peuplées et au sein desquelles les agriculteurs sont très présents dans les conseils municipaux se sont montrées par contre très réticentes notamment par peur de la « contagion ».

Par ailleurs comme une quarantaine d'autres départements, nous sommes engagés dans une procédure judiciaire (tribunal administratif) pour faire annuler l'arrêté préfectoral pris en juillet 2017 révisant la définition des ZNT (Zones de Non Traitements). Nous savons que la nouvelle définition plus restrictive que celle de l'ancien arrêté de 2006 a été « imposée » à l'administration départementale par le

président de la FDSEA de l'époque ce qui montre une proximité toujours aussi forte, héritage de la cogestion qui est loin d'être morte, entre l'administration et le syndicalisme FNSEA.

L'usage du territoire : propriété privée agricole et biens communs

Le bocage bien commun mais propriété privée

La disparition progressive des habitats naturels est un facteur majeur de la régression de la biodiversité. C'est notamment le cas des zones humides, des prairies naturelles ou permanentes et du milieu bocager.

Le milieu bocager se caractérise par 2 choses : une mosaïque de parcelles cultivées ou toujours en herbe cloisonnées par un réseau de haies dont la structure type est d'être constituée de 3 strates herbacées, arbustives et arborées. Le propre de ce milieu est donc de posséder une grande diversité de sous-milieus et de sous-micro-climats ainsi qu'un énorme linéaire de lisières, élément particulièrement propice à la biodiversité. Au niveau écologique cela permet d'abriter une flore et une faune très peu spécifiques mais très diversifiées.

Le bocage était historiquement présent dans 3 des 4 grandes régions naturelles de l'Indre : les Boischaut Nord et Sud et la Brenne. Il a quasiment disparu du Boischaut Nord et subsiste encore assez fortement dans le Boischaut Sud. Tous les diagnostics de ce territoire, exercices très à la mode préalables à l'élaboration de tous les schémas territoriaux (SCOT, PLU, PLUI, Bassins de vie, SRADDET, etc...) mettent en avant la richesse du patrimoine naturel et le cadre de vie et le notent comme un des rares facteurs d'attractivité de ce territoire.

C'est donc un milieu que les naturalistes cherchent à préserver pour sa richesse en biodiversité. Mais cette défense est particulièrement difficile car il existe très peu de leviers légaux pour cela. Le principal obstacle est d'ordre juridique à savoir que le bocage même s'il peut avoir un intérêt à caractère général relève du droit de propriété privé. Et ce droit est particulièrement défendu par les représentants agricoles avec l'argument « je suis chez moi je fais ce que je veux ». Il existe pourtant des limitations à ce droit :

- L'engagement PAC et l'obligation de respecter les Bonnes Conditions Agronomiques et Environnementales et notamment la BCAE 7 obligeant au maintien des infrastructures agro-écologiques dont les haies font partie. Mais celle-ci est très imparfaite, les contrôles limités et les pénalités la plupart du temps dérisoires et non dissuasives. Au final ne respectent cet engagement que ceux qui veulent bien le faire ce qui malgré tout est le cas d'une très large majorité d'agriculteurs.
- Les règlements d'urbanisme (SCOT -> PLUI, PLU) qui permettent de donner le contrôle aux conseils municipaux d'autoriser ou non des destructions. Sur ce point la profession agricole est vent debout et use de toute son influence possible pour dissuader les élus de s'engager dans cette voie. Dans les rares cas où des communes ont décidé de s'engager dans cette voie les maires ont fini par reculer devant ceux qui les défiaient en passant outre les arrêtés

municipaux. Pour le moment le rapport de force est largement favorable aux agriculteurs dans les communes les plus rurales.

Le résultat est que le bocage continue à se réduire et à subir régulièrement des arrachages de plus ou moins grande ampleur que nous dénonçons y compris par voie de presse ce qui fait les délices de la presse locale.

C'est pourquoi nous avons développé un argumentaire plus global de défense du bocage sortant de la stricte opposition biodiversité vs production agricole en mettant en avant le bocage comme un élément essentiel de développement durable de notre territoire sur les aspects :

- Lutte contre le réchauffement climatique :
 - Réduction des vents (rugosité) et amélioration de la pluviométrie (effet forêt)
 - Puits de carbone
 - Bois-énergie
- Facteur favorable à la production agricole
 - Effet brise-vent et sur l'évapo-transpiration
 - Régulation hydraulique
 - Auxiliaires de culture
- Facteur d'attractivité du territoire
 - Tourisme rural
 - Cadre de vie
 - Maintien de la biodiversité

En ce sens le bocage peut être considéré comme un « bien commun ». C'est pourquoi de notre point de vue la contradiction porte bien sur l'**usage du territoire** en général. Il nous est souvent opposé que « le bocage est une création de l'homme et que ce que l'homme a fait, il peut le défaire ». Effectivement le bocage est une création humaine résultant d'une longue évolution depuis les défrichements du néolithique et surtout à partir du XV^{ème} siècle jusqu'à l'apogée du début du milieu du XX^{ème} siècle. Pendant toute cette période la société était essentiellement rurale et le monde agricole quasi majoritaire jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Les évolutions étaient le fruit d'un consensus de la société dans son ensemble. Aujourd'hui la société est devenue urbaine majoritairement et la population agricole stricte est très minoritaire. Il y a moins de 4000 exploitations agricoles dans l'Indre pour 240 000 habitants. En comptant au maximum 2 personnes par exploitation la population agricole représente à peine 3% de la population. Dans le même temps la campagne est devenue multifonctionnelle. Est-il normal aujourd'hui que ces 3% puissent décider seuls de l'aménagement et du devenir de leur territoire en matière de paysage, d'infrastructures naturelles, de cadre de vie, de moyens de lutte contre le réchauffement climatique ? Le débat porte bien sur la question de l'usage du territoire soit uniquement à des fins agricoles soit dans la prise en compte d'une multiplicité d'usages et de finalités.

On retrouve cette question sur une autre question comme celle des chemins ruraux ou comme celle de l'usage de l'eau.

Nous avons bien essayé de créer les conditions d'un dialogue en proposant aux communes de réaliser des « inventaires bocagers » consistant à cartographier et évaluer le bocage selon une typologie simple. Cela peut se faire dans le cadre d'inventaires de biodiversité qui sont des actions nationales subventionnées par l'AFB et également chez nous par la Région. C'est un moyen de créer un instrument de dialogue avec les élus, les habitants et les agriculteurs d'une commune. Nous nous sommes notamment aperçus après avoir réalisé les 3 premiers que les destructions récentes étaient surtout le fait d'un nombre limité d'agriculteurs, une sorte de minorité agissante et réfractaire à toute réglementation et limitation de leur liberté de faire ce qu'ils veulent, bravant leurs propres engagements et les élus mais sûrs d'eux car bénéficiant de la protection du syndicalisme et du manque de courage politique des élus.

L'usage de l'eau

L'usage de l'eau est le sujet le plus susceptible de conduire à de vrais conflits ouverts comme le montre les affrontements récents à Sivens et Caussade. L'agriculture et même l'agronomie (dont je peux témoigner personnellement ayant fait une spécialisation « génie rural » à l'agro de Rennes) a longtemps considéré le réseau hydrographique comme une simple tuyauterie au service de l'approvisionnement et de la régulation hydraulique des parcelles exploitées. La notion de milieu biologique a été ignorée. Le résultat en a été la mise en œuvre souvent concomitamment aux opérations de remembrement des actions dites d'hydraulique agricole qui à grands coups de rectification et de creusement de cours d'eau ont d'une part fortement contribué à aggraver les risques d'inondations mais a d'autre part surtout beaucoup contribué à détruire la vie biologique des cours d'eau notamment les plus petits. Le milieu aquatique terrestre est aujourd'hui l'écosystème le plus dégradé de notre environnement. On s'intéresse à juste titre à la santé des océans mais personne ne se mobilise pour ces écosystèmes aquatiques terrestres qui sont en pire état que les océans. Là encore le débat qui oppose le monde agricole non seulement aux écologistes mais aussi à une bonne partie de la population concerne l'usage de ce que la Loi sur l'eau considère comme un bien commun. Doit-il être au service d'abord de l'agriculture ou prendre en compte l'ensemble des besoins et dans quelles mesures pour chaque usage telle est la question aujourd'hui posée de façon d'autant plus aiguë que les sécheresses estivales sont de plus en plus fréquentes ?

Besoins de recherche et de référence

Sur ces questions nous sommes confrontés à un grand déficit de références et de connaissance.

Concernant le bocage notons qu'il est quasiment impossible d'évaluer l'ampleur de l'évolution en cours faute d'éléments statistiques fiables le concernant. Au niveau

national, sauf erreur ou méconnaissance de notre part, l'inventaire forestier national ne le prend plus en compte. Localement il n'y a rien. Nous avons pour notre part créé un réseau de veille basé sur les signalements que peut nous apporter n'importe quel citoyen par le biais d'une adresse mail publique que tout un chacun peut utiliser. Ces signalements sont vérifiés systématiquement cartographiés et portés à la connaissance des maires et de la DDT relativement à l'application de la BCAE 7. Cela fonctionne mais nous ne saisissons ainsi qu'une part limitée de la réalité. Sans un véritable observatoire national et local du bocage il ne pourra pas y avoir de politique globale à ce sujet.

Concernant la relation entre bocage et production agricole les références sont anciennes soit 30 à 50 ans ! On en est resté à Soltner ! Il y a un besoin urgent de réactualisation par exemple sur des questions telles que :

- Quelle est la taille optimale des parcelles pour un effet agronomique, pour l'action des auxiliaires ?
- Quel est l'impact sur le temps de travail ?
- Etude coût/bénéfice

En sociologie il serait intéressant d'étudier le lien entre patrimoine naturel, attractivité du territoire et développement local.

Conclusion

Nous constatons chez beaucoup d'agriculteurs la perception que le modèle de production dans lequel ils sont est à bout de souffle : baisse de fertilité des sols, perte de vie biologique, rejet croissant de la population. Mais la plupart ne savent pas et ne voient pas comment en sortir. Toute mise en cause de leur mode de production est perçue comme une agression et les conditions d'un débat serein entre agriculture et environnement sont de moins en moins réunies. Le syndicalisme majoritaire et tous ceux qui administrent l'agriculture et qui ont fait du rejet des normes (sous-entendues environnementales) l'essentiel de leur discours revendicatif ont une grande part de responsabilité dans cet état des choses.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a d'avenir possible tant pour la nature, la santé des populations que pour les agriculteurs eux-mêmes que dans le cadre d'une agriculture respectant les équilibres et les écosystèmes naturels. Le maintien du modèle actuel est une fuite en avant qui non seulement laissera beaucoup de monde en route au sein du monde agricole mais surtout va accroître le risque de graves confrontations avec la partie non agricole de la population dans un avenir prochain.